

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## Arrêté du 11 mars 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse

**NOR : JUSF2307361A**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse de Corse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse.

Vu l'arrêté du 10 mars 2023 relatif au tirage au sort des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse.

### **ARRETE :**

#### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse les personnes suivantes :

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

Titulaire : Madame Marie-Diane RAFALLI

*Désignés après tirage au sort :*

- Titulaires : Madame Jessica COIC  
Madame Marie GUEVARA
- Suppléants : Madame Aurélie GUENNEC  
Monsieur André GARDELLA  
Madame Vanina GAFFORY

### **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

### **Article 3**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 mars 2023

**Le directeur territorial de la PJJ de Corse**

Directrice Territoriale  
Laura ABITANI

